

RUBRIQUE RWANDAISE

8/12

KIGALI, le 17 Aout 2004

MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE  
Général de Division  
GATSIKUMBA

CASE NO. ICR-98-41-7  
EXHIBIT NO. DK 75A  
DATE ADMITTED: 23-9-2004  
TENDERED BY: DEFEH  
NAME OF WITNESS:

N° 0618/03.3.3

20960


Excellence Monsieur Jacques Roger  
BOOH-BOOE, Représentant Spécial du  
Secrétaire Général des Nations  
Unies au Rwanda  
K I G A L I

Excellence Monsieur le Représentant  
Spécial,

Dans le cadre de la recherche des voies  
et moyens pour ramener la paix au Rwanda, j'ai l'honneur de vous transmettre  
très en annexe les propositions des Forces Armées Rwandaises, qui viennent  
également lieu de réponse aux préconditions exigées par le Front Patriotique  
Rwandais pour les pourparlers en vue d'un cessez-le-feu.

Ces propositions sont présentées dans  
l'ordre de priorité. Certaines des actions à mener ont été déjà entamées  
d'autres sont à entreprendre par le Gouvernement de Transition à Base  
élargie, afin que les 2 parties en négociation participent ensemble à leur  
mise en application. Ce qui a l'avantage de créer un climat de confiance  
général. Cette transparence, suite à l'engagement des deux parties dans ces  
actions. Enfin des actions conjointes (FAR-FPR-MINUAR) sont à mener pour  
contrôler l'exécution des décisions prises par le Gouvernement de Transition  
à Base élargie.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le  
Représentant Spécial, l'expression de ma très haute considération.

  
GATSINZI Marcel  
Général de Brigade  
Chef FAR (a.i)

9/12  
Annexe à ML N° 1624 / 03. 3 du 17 Avril 1994

20959

Propositions des Forces Armées Rwandaises sur les actions à mener dans le cadre de ramener la paix au RWANDA

1. Arrêter et faire arrêter les massacres commis par l'une ou l'autre des parties sur tout le territoire national.

Afin d'atteindre cet objectif les conditions suivantes sont exigées des deux parties :

- Arrêter les combats, afin de disponibiliser les forces de l'armée pour la pacification,
- Mener une campagne de pacification par les médias publics et privés par les autorités administratives et politiques,

NB : A cet effet, la Radiodiffusion Nationale et la Radio-Télévision Libre des Mille Collines (RTLM) ont été déjà contactées et ont promis de tenir d'ores et déjà un langage modérateur et pacificateur.

La Radio MUEBURA devrait faire de même.

- Entreprendre des tournées de sensibilisation par les autorités politiques et administratives.
- Faire appel à la Communauté Internationale pour une aide humanitaire d'urgence, notamment de vivres, habillement et soins de santé pour les personnes hautement touchées par les événements qui ont endeuillé le pays (déplacés, blessés...)

2. Mise en place du Gouvernement de Transition à Base Élargie

Certaines actions sont de la compétence du Gouvernement de Transition à Base Élargie (incluant les 2 parties), entre autres, les poursuites judiciaires contre tous ceux qui se sont rendus coupables des massacres et autres infractions. Ce qui garantirait la transparence dans la mise en application des décisions prises.

3. Actions conjointes à mener

- Patrouilles mixtes FAR-FOR-MINUAR
- Enquêtes judiciaires et/ou administratives sur l'assassinat des Chefs d'Etat (HABYARIMANA Juvénal du RWANDA et NTAHYAMIRA Cyrille de BURUNDI) et leurs suites le 06 Avril 1994, sur les massacres qui s'en sont suivis, sur tous les autres événements qui en ont découlé
- Contrôle des émissions radiodiffusées
- Récupération des armes détenues illégalement.

*(Signature)*